



L'ÉCHO BLEU

BULLETIN D'INFORMATION DU PORT HERACLEA CAVALAIRE / JUIN 2024 # 14

DÉCOUVREZ UN SERVICE DU PORT

Le service propreté, jardin et environnement ...

La qualité d'accueil dans notre port ne s'arrête pas à l'assistance à l'amarrage. Elle intègre également l'entretien des infrastructures, des sanitaires, des jardins, de la propreté du port et de la voirie, mais également le traitement des déchets, la protection de l'environnement. Votre port a été de nouveau certifié « port propre » et ce en continue depuis plus de 20 ans ! Ce travail de l'ombre est effectué par des femmes et des hommes qui œuvrent pour assurer votre sécurité sanitaire, votre bien-être et votre confort. Toute une équipe se mobilise toute l'année pour vous. Nous tenions à vous les présenter : Max, Fiona, Josette, Gilles, Bruno, Hervé et Maxime (stagiaire en biologie). Ils sont aussi aidés l'hiver par les agents portuaires Marc, Julien, Olivier ou Marc-Antoine. Les moyens techniques à leur disposition sont principalement: deux véhicules électriques « Goupil » équipés de jets haute-pression et d'une benne, mais aussi des vélos, des nettoyeurs de macro-déchets « DPOL », des kits anti-pollution et l'usage de produits ECOCERT®



ENVIRONNEMENT GESTION DE L'EAU

Depuis le 21 février 2024, la préfecture a placé le département du Var en vigilance sécheresse. Chacun doit adopter une gestion économe de l'eau potable. Il nous appartient à tous d'en éviter le gaspillage. Si vous constatez une fuite sur le port, appelez immédiatement la Capitainerie. Pour info, des compteurs d'eau ont été positionnés aux emplacements utilisés par les professionnels du nautisme et des relevés réguliers sont effectués.

APEROS PONTONS

La saison des apéros pontons pour les plaisanciers revient!

Nous aurons l'occasion d'échanger, de vous présenter les nouveautés et de répondre à vos questions, autour d'un verre de l'amitié.

A partir du 21 juin inclus, date de la fête de la musique, les apéros pontons auront lieu tous les 15 jours en début de soirée, **au pied du bureau du bassin Est** (sauf celui du 6 septembre).

Tous les plaisanciers sont les bienvenus

(y compris les grincheux 😊)

Cette année **il y aura des surprises** qui, nous espérons, vous plairont. Réservez-vous débuts de soirée

LES VENDREDI :

21 JUIN	A 19H30
5 JUILLET	A 18H00
19 JUILLET	A 18H00
2 AOÛT	A 18H00
23 AOÛT	A 18H00
6 SEPT.	A 18H00



ECONOMIES D'ENERGIE

En 2023, les dépenses d'électricité ont augmenté de 35% à 128.432€, soit le 2ème poste des autres achats et charges externes après la sécurité. Des mesures simples et non contraignantes permettent de limiter le gaspillage :

- Améliorez l'efficacité de vos équipements (thermiques et lumineux),
- Ne laissez pas la climatisation ou le chauffage avec les portes de la cabine ouvertes,
- Programmer la climatisation et le chauffage afin d'améliorer votre sobriété...

LE SAVIEZ-VOUS?

LE GYM PONTON !

NOUS SOUHAITONS VOUS PROPOSER GRATUITEMENT DES SÉANCES DE RÉVEIL MUSCULAIRES LES SAMEDI MATIN DE 7H30 À 8H30.

Proposé par Peggy LUCIDO, instructrice Zumba, Jumping Fitness, Bungee Dance, Marche nordique, Aéro yoga et éducatrice sportive. Avec son sourire et son dynamisme, elle saura vous amener à dépasser vos limites dans la joie et la bonne humeur. La première séance est programmée le **samedi 22 juin sur le quai des îles d'or** (transports maritimes). "Venez comme vous êtes" mais de préférence en tenue de sport. Merci de réserver à la Capitainerie pour vous inscrire. Il vous sera demandé votre numéro de poste d'amarrage. Suivant la popularité de l'initiative, il pourra être proposé d'autres activités.



REGLES DE STATIONNEMENTS

Les emplacements de parking situés sur le périmètre portuaire sont situés en zone verte, payants du 1er juin au 30 septembre de 9h à 20h. 1ère heure gratuite (fractionnable par tranche de 30') puis 1€/h jusqu'à la 11ème heure à 13€. En cas de non-paiement ou dépassement du délai de stationnement, un Forfait Post Stationnement est appliqué à 23€. Seul le parking Azuréva (en face du Casino) est gratuit. La Digue Est est réservée aux plaisanciers avec cartes d'abonnement. En tant que plaisancier, vous pouvez bénéficier de tarifs avantageux sous forme de « cartes d'abonnement plaisancier » valable sur tous les parking du périmètre portuaire. Il est attribué une carte par véhicule. Un plaisancier peut demander plusieurs cartes, à retirer à l'accueil de la Capitainerie (venir avec une copie de certificat immatriculation+n° de votre place de port).

Tarifs : 1 semaine = 35€ / 15 jours = 55 € / 1 mois = 90 €

Attention : l'abonnement ne garantit pas l'obtention d'une place de stationnement. L'autorisation n'est valable que pour les parkings du périmètre portuaire. La carte devra être disposée derrière le pare-brise de manière visible de l'extérieur du véhicule. Pour les remorques, deux zones réservées : en face de la cale de mise à l'eau et le long de la falaise (les remorques doivent être décrochées des véhicules). Le stationnement des remorques dans ces espaces est gratuit.

Stationnement interdit : Place Sainte Estelle, Quai Patrice Martin (Chargement/déchargement autorisé 20' min avec disque bleu, ou coffre ouvert). Sur la Place Saint Estelle, le passage est autorisé jusqu'à 1h avant les concerts. Le rappel des animations seront affichés sur site et envoyés aux plaisanciers via l'application et par voie électronique.

CONTRATS

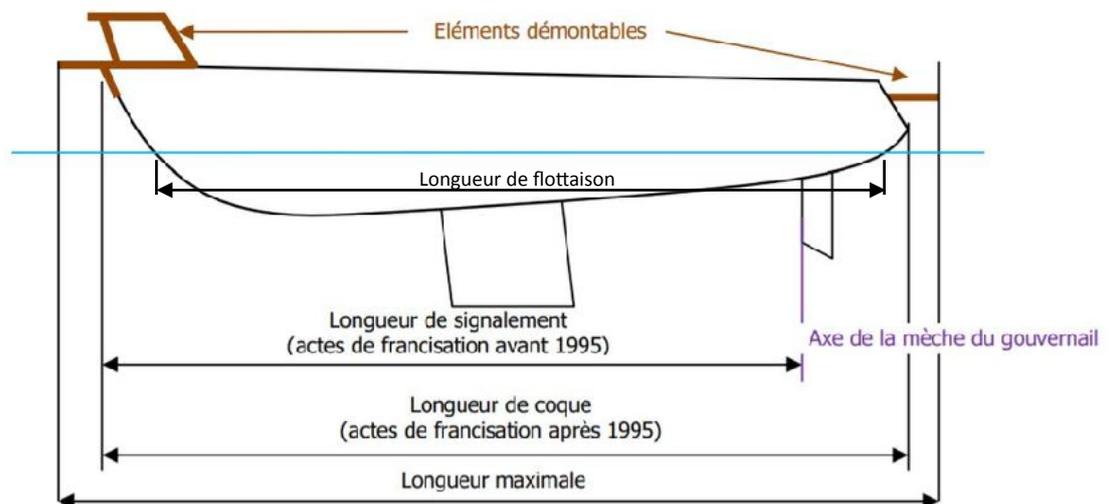
Dimensions des bateaux :

Dans le Règlement Particulier de Police du Port et dans tous les contrats produits par la SPL Port Heraclea depuis sa création, les dimensions prises en compte pour les navires sont et ont toujours été des dimensions hors-tout ; La grande majorité des plaisanciers respectent les contrats et disposent des navires, sur les emplacements attribués, de dimensions hors-tout inférieures ou égales.

Pour ceux dont les bateaux sont présents sur le plan d'eau, dont le dépassement ne crée pas de risque pour la navigation et le dépassement de longueur est faible, une tolérance peut être appliquée.

Rappelons que toute occupation privative du domaine maritime doit faire l'objet d'une redevance.

Lorsqu'il y a une autorisation d'occupation pour une certaine catégorie de navire, par souci d'équité, si le navire est plus grand, son propriétaire doit s'acquitter d'une redevance pour l'occupation supplémentaire.



Longueur maximale = Longueur « hors-tout », celle prise en compte au port et dans vos contrats

Une édition Port Heraclea - Directeur de la publication : P. LEONELLI - Comité de rédaction : M.E. QUIROUARD-FRILEUSE/V. DUBILLE/C. GRIMAL - Tirage : 100 exemplaires + version en ligne